

# Bulletin :

*1. 1999*



Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften  
Académie suisse des sciences humaines et sociales

## L'«architecture» des langues en Suisse

Jean Widmer, Professeur de journalisme, Université de Fribourg 1999

Ces notes proposent une façon différente de considérer deux questions connues: comment rendre compte de ce que les régions linguistiques présentent des différences de «sensibilité», et comment ces régions et leurs différences sont-elles agencées dans un espace commun, la Suisse? Pour esquisser une perspective, rien ne vaut les métaphores. Et pour modifier une perspective, rien ne vaut de nouvelles métaphores. Je détournerai donc les métaphores spatiales utilisées couramment en considérant les régions comme des architectures et l'espace national comme une cité, l'imaginaire de l'organisation d'une ville<sup>1</sup>. Je montrerai qu'un autre regard sur notre situation est possible et qu'il permet de trouver éventuellement de nouvelles solutions – et de formuler de nouveaux problèmes.

### Les régions linguistiques comme architectures.

J'en suis arrivé à concevoir les régions linguistiques comme des architectures en me demandant: comment rendre compte du fait qu'il y a des différences non lin-

guistiques entre régions linguistiques? Des sons, des vocabulaires, une syntaxe différente expliquent que les gens parlent des langues différentes, ils n'expliquent pas qu'ils aient des positions différentes sur l'intégration européenne, sur l'écologie, sur la ceinture de sécurité etc., pour ne prendre que quelques exemples.

Ces différences d'opinion renvoient à un rapport différent envers le contexte international, envers la nature, ou envers les droits individuels. En effet, les faits eux-mêmes ainsi que les institutions concernées sont les mêmes pour toutes les régions linguistiques. D'où l'hypothèse que ce ne sont pas les langues qui expliquent ces différences mais le rapport à la langue, respectivement aux langues présentes dans le répertoire de chaque région. Partant, deux collectivités qui auraient des langues différentes mais le même rapport à la langue présenteraient plus de similarités que deux collectivités qui auraient des langues proches mais des rapports à la langue différents – et disons-le d'emblée, la similarité n'est pas a priori un gage de bonne entente!

Ce sont ces rapports aux langues que je propose de voir comme architecture des langues, architecture spécifique à chaque «région» linguistique. Pour les observer, il faut commencer par examiner le type de langues présent dans chaque région et l'aménagement du répertoire linguistique.

Concernant le type de langue, toutes les langues légitimes en Suisse sont soit des langues standardisées – munies de grammaires écrites, de dictionnaires, d'enseignants, voir d'académies – soit des parlers, des langues que n'administre aucun clerc.

L'aménagement des répertoires peut se décrire dans ses grandes lignes comme suit: en Suisse romande prévaut le français comme langue standardisée, les patois qui y survivent font l'objet au mieux d'une attention polie. En Suisse italophone, l'italien prévaut comme langue standardisée et la double norme d'un italien courant et d'un italien académique a largement perdu de sa pertinence. Le Tessin a connu depuis une vingtaine d'années un certain engouement pour des patois inspirés des patois d'origine, mais devenus des parlers régionaux promus dans les villes et liés à une certaine crise du politique. Le romanche est utilisé essentiellement dans le domaine vernaculaire d'une part et dans le domaine soit de la littérature, soit de l'administration politique. Dans la vie courante des affaires règne

largement une diglossie médiale analogue à la situation qui prévaut en Suisse allemande. En Suisse allemande, le répertoire se compose des deux types de langue, l'allemand standard essentiellement écrit et les parlers dont le caractère proprement régional va en diminuant.

En quoi le rapport aux langues, esquissé à partir des types de langue et de leur agencement dans le répertoire des langues, peut-il être vu comme une architecture?

Une manière de définir l'architecture, que j'emprunte à Bruno Zevi<sup>2</sup>, consiste à dire qu'il y a architecture lorsqu'il y a un espace interne. Et décrire cet espace interne revient à décrire le rapport de cet espace à la personne qui y pénètre ou s'y trouve, le rapport entre les groupes que cet espace distingue, ainsi que le rapport entre l'espace interne et l'espace externe. L'architecture d'un édifice propose ainsi toujours une délimitation entre un intérieur et un extérieur, un accès à cet intérieur, et une visibilité interne de l'édifice liée à l'agencement de ses parties. Décrire l'espace architectural, c'est décrire les règles d'une vie collective possible car l'architecture d'un édifice ne décide pas encore des meubles (les institutions) ni des programmes d'action, des usages et des fonctions – même si l'architecture détermine le rapport à ces meubles, délimite les modalités des programmes d'action etc.

<sup>1</sup> Ces réflexions sont tirées de «Langues et espace public. Une analyse sociologique de l'identité collective», à paraître, et d'un projet FNRS en cours «Die Schweizer Sprachenvielfalt im öffentlichen Diskurs. Eine sozialhistorische Analyse der Grundbegriffe der eidgenössischen Sprachpolitik» en collaboration avec Mme R. Coray. Je la remercie de ses commentaires sur ce texte.

<sup>2</sup> Bruno Zevi: «Apprendre à voir l'architecture», Paris, Ed. de Minuit, 1959.

Toute métaphore a ses limites. La plus évidente est que l'architecture des régions linguistique n'a pas d'autre architecte que ses habitants et leur histoire. Chaque génération fait avec ce qu'elle trouve et transforme insensiblement l'édifice, tout en restant marquée par les principes qui gouvernent l'agencement de l'ensemble<sup>3</sup>.

Voilà les deux termes de la métaphore posés: une certaine description de la situation linguistique en Suisse et une certaine interprétation de l'architecture. Reste à dire comment le premier peut être compris dans les termes du second. Commençons par les deux types de langue retenus.

Les langues ont cette propriété étrange de n'exister que si des personnes les parlent et en même temps, ces personnes supposent en les parlant que les langues existent indépendamment d'elles. Cette sorte de dédoublement peut s'observer non seulement pour les langues mais également pour les religions, le droit, le patrimoine, etc. toutes institutions qui font qu'il y a une vie collective en société. Constituer des collectivités, et par là des membres, suppose cette forme d'autotranscendance<sup>4</sup>: poser quelque chose comme extérieur à soi, se constituer une architecture – donc un rapport envers un point d'identification posé

comme fixe – pour ordonner la vie en commun.

Cette observation insère le rapport aux langues dans les différentes façons de faire société. Elle explique l'étendue possible de ses effets et spécifie le rapport aux langues comme n'étant que de l'une des manières de faire société.

On peut distinguer deux types de points d'identification: ceux qui se replient sur la collectivité elle-même. La collectivité est à elle-même son point d'identification. C'est le cas du polythéisme classique, des sociétés lignagères, du droit coutumier et, dans leur forme pure, des parlers. Ceux-ci définissent exclusivement la collectivité et ses membres: être né dans telle collectivité oblige à l'héritage de son parler et réciproquement, parler ainsi est réservé à ceux qui sont nés dans cette collectivité.

Un second type de points d'identification accentue non l'effet d'appartenance mais l'effet de transcendance: les religions universalistes, le droit et la citoyenneté romaine sont des exemples de cette forme d'identification. La langue standardisée également. On accède à cette langue, elle n'est pas donnée par la naissance.

Les deux types de langues correspondent donc à deux types de rapport d'une collectivité à elle-même au travers de sa langue:

s'identifier par l'appartenance dans le premier cas, par le rapport à un point distant dans le second. Ces deux types de rapports à soi correspondent à deux types d'«espaces internes», classiquement associés à l'ethnos et au demos, respectivement.

Dans le cas de la Suisse, nous n'avons pas de collectivités correspondant aux deux types, mais des dosages différents des deux types selon les régions. La description des types indique donc des tendances mais elle peut être

utile à ce titre. Ces types d'espaces internes se distinguent par leur mode d'accès, leur visibilité interne et par l'agencement des parties.

Commençons par l'accès. Une langue standardisée dont le standard est posé comme une norme, peut être parlée en principe par quiconque l'a apprise. A l'inverse, un parler ne s'enseigne en principe pas et quiconque s'en sert est en principe né dans cette langue. Nous avons donc deux sortes d'accès très différents: le premier suppose un seuil, l'apprentissage et l'enseignement, le second ne suppose pas de seuil mais l'appartenance à la collectivité. Ainsi, on dit que les Japonais sont désorientés lorsqu'un étranger parle trop bien le japonais. Il semble donc qu'il ne suffise pas d'apprendre le japonais pour entrer de plein droit dans l'édifice

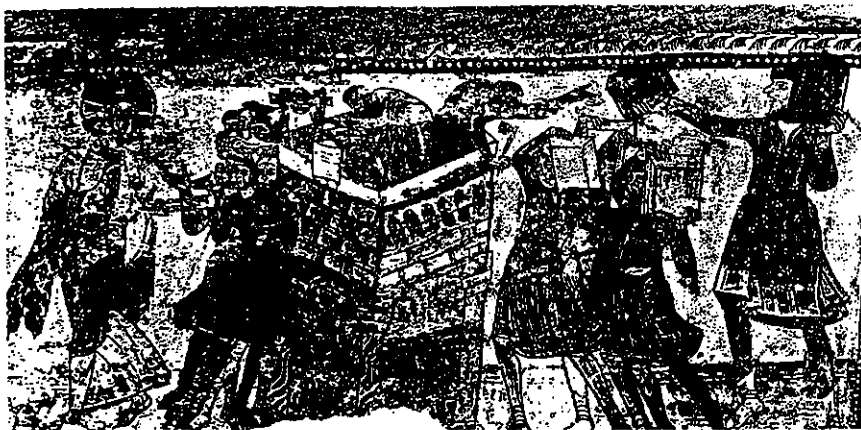
linguistique, il faut de plus être japonais. Ce trait participe d'une particularité japonaise qui consiste à ne pas valoriser les aspects universaux de leur culture mais leur caractère japonais. Il ne s'agit pas là de préférences individuelles mais de préférences culturelles.

Ceci nous amène à la visibilité intérieure: tandis que les parlers identifient immédiatement l'édifice comme l'édifice particulier de telle population, la langue standardisée serait comme un style que l'on peut/

doit partager avec d'autres. En poussant le trait, on peut dire que le premier suppose l'homogénéité des membres – par la naissance, la conviction etc. – tandis que le second suppose leur hétérogénéité. Partant, le problème du premier est «horizontal», la limite avec les autres, les hétérogènes, et le problème des seconds est «vertical», l'acceptation par tous du «style de l'édifice» comme manière de «lier» l'hétérogénéité. Le premier favorisera une visibilité des membres par la proximité mais aussi par un souci de conformisme. Le second favorisera une forme d'individualisme mais aussi un autoritarisme distant. Le regard du premier portera sur le patrimoine hérité en commun tout en laissant une large autonomie aux différentes collectivités dans un espace commun fédéré. Le regard du second portera sur un futur sous une

<sup>3</sup> Qu'on ne se méprenne pas, la métaphore de la collectivité qui est son propre architecte ne ferme pas une porte, elle n'est qu'un paravent derrière lequel débattent S. Freud, N. Elias, A. Touraine, R. Koselleck et quelques autres.

<sup>4</sup> J.-P. Dupuy: «Individualisme et auto-transcendance» in J.-P. Dupuy: «Introduction aux sciences sociales», Paris, Ed. Marketing, coll. Elipses, 1992: 217-224.



La construction de la Tour de Babel,  
in: Janson, H. W., *Histoire de l'art*, Paris: Ars Mundi, 1990, p. 279

loi commune (le passé des membres étant hétérogène) mais ne favorisera pas l'initiative des parties constituantes.

Ces quelques remarques visent à brosser à grands traits deux types idéaux et à montrer le caractère ambivalent de chacun. Tout se passe comme si, du moins par rapport à la situation historique actuelle, chaque modèle présente à la fois des avantages et des désavantages, ce qui suggère évidemment qu'une combinaison des deux modèles serait une solution préférable. Ceci est le cas en Suisse non seulement entre régions linguistiques mais également à l'intérieur, par exemple de la Suisse alémanique. Ainsi, le regard porté sur le patrimoine hérité sera forcément différent si ce patrimoine est Zurich ou un village encore peu touché par l'urbanisation.

La dernière dimension que j'ai proposée pour analyser ces architectures, est l'agencement des parties. Cet agencement concerne à la fois la place donnée à divers groupes sociaux et aux «meubles», les institutions. Le modèle patrimonial ne favorise pas la séparation des groupes sociaux. Ainsi, les parlers ont nul besoin de clercs qui les administrent, imposent une orthographe, stipulent une norme d'excellence. Les clercs auront donc à lutter pour avoir leur indépendance par rapport à l'appartenance et pour ne pas devenir eux-mêmes une collectivité patrimoniale, le «Bildungsbürgertum» comme état. Les langues standardisées supposent par définition qu'il y ait une classe de clercs et qu'elle définisse la langue légitime. Leur position pourra cependant les amener à se réserver cette langue et, par exemple, à ne pas se

soucier de l'alphabétisation des populations.

A cette différence dans la position symbolique des clercs correspond également un rapport différent aux institutions: celles-ci devront leur légitimité dans le premier cas d'abord au fait d'être au service de la communauté, dans le second elles supposent la légitimité de la délégation. On observera donc une démocratie plus participative dans le premier cas et une démocratie plus représentative dans le second. Il y aura du coup une moindre distinction entre sphère privée et sphère publique dans le premier cas que dans le second.

Ces différences sont centrales en ce qu'elles permettront de comprendre, dans le cas de la Suisse, comment des institutions communes permettent des rapports différents envers elles. Si toute collectivité doit assurer trois grandes maîtrises, la maîtrise des personnes, de la nature et du social à lui-même, et que les institutions ont précisément pour but d'assurer ces maîtrises, alors on peut commencer à comprendre que des rapports différents aux institutions impliquent forcément des manières différentes d'envisager ces maîtrises: avoir des rapports différents aux personnes et à leur liberté (par exemple, le vote sur la ceinture de sécurité, le 30 novembre 1980), envers la

nature (l'écologie) ou envers la collectivité elle-même (le rapport à l'Europe, à l'Etat)<sup>5</sup>. On peut montrer que ces différences permettent souvent une plus grande capacité d'adaptation. Ainsi, la mobilisation collective hors du champ institutionnel permet de prendre plus rapidement la mesure des risques globaux de la situation actuelle et la confiance placées en les institutions pour résoudre les problèmes permet d'envisager des mesures stables pour leur faire face.

Il faut se garder de rapporter le type idéal littéralement aux différentes régions linguistiques. Ainsi, la Suisse alémanique sait passer du parler à la langue standard et réciproquement, jouant ainsi des deux modèles. L'agencement concentrique de l'espace public en espace public littéraire, plus communautaire et privé, est travaillé par des tensions issues de l'importance des échanges économiques et commerciaux d'une part, et de la disparition progressive du lien entre type de parler et communauté linguistique héritée. En Suisse romande, des dérapages de nationalisme minoritaire ont eu lieu. On a vu des médias se substituer au politique en convoquant ce dernier pour défendre «la» Suisse romande face aux «menaces» de Swissair – les faibles ont de faibles armes. Néanmoins, le fédéralisme et le

<sup>5</sup> L'article de R. Nef, 1980, «Stuktur, Kultur und Abstimmungsverhalten», *Revue Suisse de Sociologie* vol. 6, no 2, p. 155-190, dresse une carte toujours actuelle des «cultures politiques» régionales. Il montre en particulier la non-homogénéité de la Suisse allemande sous ce rapport

rapport légaliste envers l'Etat ont pris le dessus. Cette loyauté légaliste et d'autre part le souci moral pour la communauté, fort en Suisse allemande, se rejoignent également pour rééquilibrer les menaces sur le politique, qu'ont représenté par exemple, les pratiques et discours dits néolibéraux. Ces équilibrages ne sont cependant pas naturels. Il peut y avoir conflit, voir absence de convergence.

#### L'ordre des langues comme cité

Cette instabilité des convergences se reproduit et sans doute s'explique en partie, par l'agencement des différentes régions dans l'espace national, la cité, pour rester dans la métaphore architecturale.

La cité est l'imaginaire de la ville, l'ordonnement des parties, des quartiers sous une loi figurée par les rues et les places. L'imaginaire qui anime la ville, est l'attribution de valeurs symboliques à certains éléments de la ville. La question est donc la suivante : quel est l'imaginaire qui donne sens à l'agencement des régions linguistiques dans le pays ?

Il est intéressant d'observer que l'imaginaire du 19<sup>ème</sup> siècle ne donnait pas d'importance aux langues. C'étaient les religions et les projets politiques qui divisaient le pays. La loi commune à laquelle cette hétérogénéité devait être soumise était d'une part un certain républicanisme affirmant l'égalité des citoyens, le libéralisme qui

articulait Etat et société, et d'autre part un projet de développement industriel.

Ces ingrédients républicains sont toujours présents lors de la révision de l'article constitutionnel en 1938 mais un élément y apparaît sous un jour nouveau, le rapport numérique entre langues, source de préoccupations dès les premières statistiques fédérales fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Le rapport entre une majorité et des minorités – peut-être encore chargé des composantes nationalistes du début du siècle – tend à se détacher de l'égalité républicaine pour devenir prédominante comme relation asymétrique d'obligations. Cette géométrie n'est pas compatible avec l'idée d'une unité dans la diversité, car l'unité ne peut s'appuyer sur une loi externe qui pose les parties comme égales par rapport à elle. C'est alors la majorité qui devient ce point d'unité puisqu'elle est le seul lien entre les diverses minorités. Ce discours sera renforcé par la dépendance du discours scientifique par rapport aux conceptualisations étasuniennes selon lesquelles la notion de minorité semble naturellement centrale.

Lors des débats qui ont mené à la seconde révision de l'article constitutionnel des langues en 1996, deux conceptualisations étaient prédominantes :

- soit il s'agit du romanche comme langue menacée, en quel cas, la majorité, soit toutes les autres régions linguistiques,

était appelée, par solidarité, à en assurer l'existence

- soit il s'agit des tensions entre Romands et Alémaniques, et dans ce cas, ce sont les deux autres aires linguistiques qui sont traitées à la marge.

Tout se passe donc comme si la «question des langues» ne pouvait être soumise à une loi commune, à un ordre qui permette de faire sens simultanément de toutes les langues. Dans chaque version cependant, le rapport majorité/minorité est prédominant: la Suisse a des minorités linguistiques. La Suisse est alors un autre nom pour la majorité linguistique et cette manière de nommer permet le tour magique qui fait d'une partie la loi du tout.

Par conséquent le politique peine à se donner un projet. Les verbes de durée illimitée – comme encourager ou favoriser – abondent. Comme si la seule manière de rester ensemble était d'avoir ce souci commun d'être ensemble, la peur de perdre la «cohésion». C'est que à défaut d'être soumises à une loi de composition unique, les relations entre régions linguistiques sont conçues dans leurs rapports réciproques contingents. Ainsi se multiplient les métaphores pour dire ces rapports. On trouve tout un vocabulaire patrimonial pour ne pas «perdre» le romanche. Le rapport entre Suisses alémaniques et francophones est conçu selon des métaphores de fluides (il faut abaisser les

barrières, permettre les contacts etc.) ou de métaphores psychologiques: il faut favoriser la compréhension entre régions. Cette métaphore passe aussi du collectif aux membres individuels: il faut favoriser l'apprentissage des langues, la mobilité entre région. Parfois aussi, les aires linguistiques sont conçues comme des régions naturelles. Le sourire au soleil de Lugano, le sérieux sous le ciel gris de la Limmat, selon les stéréotypes généralement bipolaires qui euphémisent des rapports de domination/soumission lorsqu'il s'agit des rapports entre sexes.

Le fait que le rapport numérique entre régions linguistiques soit aussi son ordre normatif, fait de ce rapport une ressource explicative omniprésente. Ainsi, lorsqu'une région a des difficultés économiques et qu'elle appartient à une région minoritaire, ces difficultés seront expliquées par le caractère minoritaire et non, par exemple, par la centralisation des richesses économiques suite à une réorganisation des processus de production. Et on discute du premier plutôt que du second.

Pour sortir du caractère répétitif, incantatoire de la «question des langues», il convient de revoir la question:

1. distinguer ce qui est proprement langagier de ce qui relève des modèles culturels ou de ce qui ne coïncide avec les régions linguistiques que de manière accidentelle;

## www-sagw.unine.ch/members2/vkks

### Gute Erfahrungen mit dem Server

Thomas Schmutz, Webmaster der Vereinigung der Kunsthistorikerinnen und Kunsthistoriker (VKKS), Neuenburg

Seit letztem Herbst verfügt die Vereinigung der Kunsthistorikerinnen und Kunsthistoriker (VKKS) über eine Webseite auf dem Internet-Server der SAGW. Die Verwaltung dieser Webseite erfolgte von Beginn an selbstständig. Die technische Hilfe vom Schweizerischen Informations- und Daten-Archivdienst für die Sozialwissenschaften (SIDOS) garantiert seither einen reibungslosen Betrieb. Redaktionell betreut wird die Seite vom Assistenten des kunsthistorischen Seminars der Universität Neuenburg, wo Änderungen an der Webseite direkt vorgenommen und mit Hilfe eines FTP-Programmes und eines Passwortes auf den Internet-Server der SAGW geladen werden.

#### Ergebnisse und Perspektiven

Die ersten Erfahrungen haben gezeigt, dass der technische Betrieb problemlos ist und die klare Rahmenstruktur der SAGW das Aufladen neuer Daten erleichtert sowie die Übersicht für die Benutzer gewährleistet. Die Webseite der VKKS soll mittelfristig sowohl die Funktion eines internen Informationsbulletins übernehmen als auch den Charakter einer Service-seite für Neumitglieder und eine interessierte Öffentlichkeit haben. In einem ersten Schritt wurden beispielsweise eine Liste der Publika-

tionen der bisherigen jährlichen Kolloquien zugänglich gemacht und die Ausschreibungen von Forschungspreisen im Bereich Kunstgeschichte angestrebt. Entscheidend für den Auf- und Ausbau der Webseite der VKKS ist die enge Zusammenarbeit zwischen dem Sekretariat der VKKS am Schweizerischen Institut für Kunstwissenschaft in Zürich und dem Redaktor der Webseite am kunsthistorischen Seminar in Neuenburg. Es wird damit sichergestellt, dass die Dokumente, welche von verschiedenen Mitgliedern und Kommissionen dem Sekretariat zugestellt werden, weitergeleitet, redaktionell bearbeitet und auf das Netz geladen werden. Eine durchdachte Arbeitsteilung ermöglicht einen für alle Beteiligten tragbaren Aufwand und ein interessantes Angebot für die Mitglieder. Mittelfristiges Ziel der Webseite der VKKS ist die eingehendere Information der Mitglieder über die Tätigkeiten der Vereinigung und insbesondere über die Vorbereitungen der Jahrestagungen, wobei über die Links der Webseite auf massgebende andere und häufig im schnellen Ausbau und Umbruch befindliche Web-adressen hingewiesen wird. Für Neumitglieder soll eine bessere Transparenz der Tätigkeiten des Vorstandes und der Kommissionen gewährleistet werden.

2. traiter les problèmes langagiers comme tels par des mesures de promotion de l'acquisition de compétences, tout en s'assurant qu'elles soient cohérentes au travers des divers domaines d'activité (reconnaitre, par exemple, que la question de la place de l'anglais à l'école dépend de la place de la citoyenneté par rapport aux activités économiques et scientifiques dans la formation scolaire);

**L'identité par rapport à un principe commun permet de soumettre les inégalités de fait à une norme, la démocratie, plutôt que de soumettre les membres à la loi de leur inégalité de fait.**

Ce dernier point est le plus sensible: la Suisse ne peut pas à terme cultiver un imaginaire qui pré-suppose qu'il y a de l'homogénéité ou, ce qui revient au même, un rapport inégalitaire entre parties ou membres homogènes. Cet imaginaire ne peut voir que menaces dans les débats et dans les différences, ce qui conduit à l'éloignement des parties constituantes, au refuge dans le semblable. L'identité par rapport à un

principe commun «ne se maintient qu'à la manière d'une promesse tenue» (P. Ricoeur). Elle permet de soumettre les inégalités de fait à une norme, la démocratie, plutôt que de soumettre les membres à la loi de leur inégalité de fait. Ce serait redonner un sens à l'idée de «Willensnation» comme nation lé-gale qui se maintient par son attachement à une norme commune plutôt qu'à un patrimoine supposé commun.

3. reconnaître la diversité des modèles culturels et leurs similitudes – les mêmes ingrédients sont agencés de manière différentes – et reconnaître que cette diversité est en principe un avantage tant pour les rapports entre «régions linguistiques» que pour la collectivité nationale;

4. ne pas traiter les problèmes issus des modèles culturels en les mettant face à face, mais les soumettre à un tiers, à un point d'identification qui les surplombe et par rapport auquel ils sont égaux: l'égalité politique des citoyens, quelle que soit leur langue, et un projet commun vraiment politique donnant un sens aux postulats de liberté et de solidarité.